



## D.I.S.P.P.A.A.

Département d'Information et de Soins aux Personnes Ayant un Problème avec l'Alcool ou autres Addictions

### UNITÉ D'HOSPITALISATION EN ADDICTOLOGIE

Site de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Jonzac

« Domaine de Fossés » - 14 rue Sénéchal 17500 St Martial de Vitaterne

(adresse postale : BP 80109 – 17503 Jonzac Cedex)

Tél : 05.46.48.54.72

email : [secretariat.disppaa@ch-jonzac.fr](mailto:secretariat.disppaa@ch-jonzac.fr)

---

Jonzac, Le

- Lire attentivement le descriptif thérapeutique d'un **séjour spécialisé pour SEVRAGE - du Lundi au Vendredi**, qui vous a été remis à l'issue de la consultation préalable obligatoire
- Réfléchir
- Si vous êtes partant(e) pour être hospitalisé(e), complétez le dossier de demande d'admission\* et renvoyez-le (*ainsi que tous les documents nécessaires*) à l'adresse postale ci-dessous :

**Secrétariat D.I.S.P.P.A.A.  
Centre Hospitalier / Site de Psychiatrie  
BP 80109 – 17503 Jonzac Cedex**

ou bien par mail à l'adresse suivante : [secretariat.disppaa@ch-jonzac.fr](mailto:secretariat.disppaa@ch-jonzac.fr)

Dès réception du dossier complet, une commission pluridisciplinaire étudiera votre demande.

Vous serez ensuite informé(e) de la réponse et de la date de votre hospitalisation.

Notre équipe se tient à votre disposition pour tout renseignement, informations et aide au remplissage de ce dossier si nécessaire : **05.46.48.54.72.**

L'équipe du D.I.S.P.P.A.A.

\* Sans retour de ce dossier, aucune demande d'admission ne pourra être étudiée

## D.I.S.P.P.A.A.

Département d'Information et de Soins aux Personnes Ayant un Problème avec l'Alcool ou autres Addictions

### UNITÉ D'HOSPITALISATION EN ADDICTOLOGIE

Site de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Jonzac

« Domaine de Fossés » - 14 rue Sénéchal 17500 St Martial de Vitaterne

(adresse postale : BP 80109 – 17503 Jonzac Cedex)

Tél : 05.46.48.54.72

email : [secretariat.disppaa@ch-jonzac.fr](mailto:secretariat.disppaa@ch-jonzac.fr)

#### ♦ MODALITÉS DE SÉJOUR

#### ♦ RÈGLEMENT INTÉRIEUR, et CONDITIONS DE SÉJOUR

Hospitalisation de semaine pour SEVRAGE

**à lire très attentivement**

Comme son nom l'indique, le D.I.S.P.P.A.A. propose une information et des soins aux personnes ayant un problème avec l'alcool et/ou autres addictions, et le cas échéant, à leurs familles.

Notre équipe ne s'intéresse pas à "l'alcoolique" ou au « toxicomane », mais au "malade " (car l'addiction est bien une forme de maladie) ; et à la "Personne", car une maladie quelle qu'elle soit, ne résume pas un être humain ; derrière l'alcool ou d'autres produits, il y a un individu dans toute sa complexité et dans toute sa souffrance bien souvent.

### Quels sont nos objectifs ?

Ils sont simples à énoncer : vous informer, vous aider, vous soigner si vous êtes déterminé à essayer de rompre durablement avec l'alcool ou autre produit d'addiction, et ainsi à réorganiser activement votre vie sur d'autres bases.

### Quels sont nos moyens humains ?

L'équipe spécialisée en Alcoologie et Addictologie comprend :

- 1 praticien addictologue / psychiatres du Pôle de Psychiatrie
- 1 interne (selon les semestres)
- 1 psychologue
- 1 cadre de santé
- 9 infirmiers
- 1 assistante sociale
- 2 secrétaires médicales
- 2 agents des services hospitaliers
- des intervenants extérieurs : diététicienne ; représentants d'Associations d'Entraide pour Personnes Alcooliques.

Vous trouverez à la fin de cette brochure, la liste nominative de l'équipe du D.I.S.P.P.A.A.

### Quels sont nos moyens "matériels" ?

Dans un certain nombre de cas, des soins peuvent vous être proposés sans hospitalisation : cela peut être des consultations spécialisées, une information par lettre ou téléphone. Ces services peuvent s'adresser aussi à votre famille.

Dans d'autres cas, il vous sera proposé un séjour à l'hôpital. Les soins ont alors lieu dans un service d'Alcoologie/Addictologie spécialement aménagé. Il se trouve sur la commune de Saint Martial de Vitaterne, 14 rue Sénéchal (limitrophe à Jonzac), Domaine des Fossés, Service de Psychiatrie du Centre Hospitalier de Jonzac.

***L'admission n'y est pas automatique. Elle se fait sur proposition de l'équipe, ce qui implique un entretien préalable (ou si nécessaire plusieurs).*** Elle suppose que vous avez non seulement pris conscience du problème qui est le vôtre, mais aussi que vous êtes clairement volontaire pour vous soigner.

Lorsque la décision est retenue, un « contrat de soins » est passé entre vous et l'équipe du D.I.S.P.P.A.A. Il sera symboliquement signé lors de votre hospitalisation.

## Modalités d'un séjour de SEVRAGE au D.I.S.P.P.A.A.

L'hospitalisation et les soins se déroulent sur **la semaine** : admission le Lundi matin et retour au domicile chaque Vendredi après-midi, pour un retour chaque Lundi matin selon la durée de votre séjour.

**Vous passez donc chaque week-end à l'extérieur du service, obligatoirement.**

Votre arrivée a lieu un Lundi, à une date et un horaire fixés préalablement. Passée votre heure programmée d'hospitalisation (et sauf accord préalable), si vous n'êtes pas arrivé, votre place sera alors proposée à un autre patient figurant sur une liste d'attente.

Chaque patient a son propre infirmier référent.

Le séjour est surtout consacré à la restauration du corps, et, le cas échéant au traitement des troubles liés au sevrage.

Un bilan sanguin est pratiqué à l'admission si nécessaire, sorte de photographie de l'état des éventuelles lésions en cours dans votre corps. Eventuellement, un deuxième bilan est pratiqué peu avant la sortie, afin que vous partiez informé sur l'évolution de votre santé physique.

Si nécessaire, un traitement médicamenteux adapté à votre sevrage vous sera prescrit. Tous vos traitements antérieurs nécessaires seront poursuivis.

Tout au long de votre séjour, notre équipe accorde une place importante à la récupération d'un bon équilibre physique. Il s'agit de "réhabiter avec plaisir son propre corps". Longtemps maltraité, celui-ci a souvent été source de souffrances ; il peut devenir source de satisfactions et contribuer ainsi à un bon équilibre psychologique.

Après la présentation du contrat de soins, un engagement de chacun est signé. Nous en rappelons les nécessités pour la durée de votre séjour :

- abstinence d'alcool, y compris durant les sorties de week-end s'il y a,
- pas d'usage de drogue(s)
- pas d'usage de médicaments non prescrits,
- respect du traitement médicamenteux prescrit (lorsqu'il y en a un),
- interdiction de tout passage à l'acte agressif, physique ou verbal
- interdiction des relations amoureuses dans l'établissement,

Ce contrat engage aussi l'équipe (voir **règlement intérieur et conditions de séjour**).

Durant votre séjour, les soignants vous apporteront les informations nécessaires à une bonne compréhension de votre (vos) addiction(s). Nous pensons que votre succès ne peut venir que lorsque **vous** créez des solutions, ou lorsque vous vous **appropriiez** celles qui sont proposées. Pour cela, tout le monde doit jouer la carte de la **responsabilisation et de l'engagement**. Il n'y a pas de responsabilisation sans une bonne **connaissance** sous-tendue par une bonne **information**.

Une aide pourra être proposée à votre entourage. Elle est importante et parfois délicate. Lorsqu'une personne souffre d'une addiction, souvent, sa famille et son entourage souffrent aussi. Ainsi, nous proposons différents espaces où ils peuvent exprimer leurs vécus par rapport à votre addiction, poser les questions qui les préoccupent à propos des soins et de leur place d'aidant. Sur proposition de l'équipe et avec votre accord, un courrier peut être adressé à votre famille, détaillant les différentes possibilités d'aide qui leur sont proposées :

- Entretiens individuels téléphoniques ou présentsiels (sans votre présence)
- Réunion mensuelle avec d'autres proches de patients addicts (sans votre présence)

### **EN CONCLUSION**

L'ensemble des changements que vous avez vu se produire en vous ont eu lieu dans un cadre particulier : celui d'un centre de soins spécialisé en Alcoologie-Addictologie.

A votre sortie, il reste l'essentiel : les mettre en œuvre durablement dans votre cadre de vie habituel. Il est souvent bon de se faire aider, par des Associations d'Entraide et par des professionnels.

Sans être systématiques, les rechutes existent. Le savoir conduit à mieux les éviter ou mieux les gérer afin de les dépasser le plus rapidement possible. Si cela se produisait (*il n'y a pas de honte à cela*), nous pourrions chercher avec vous un moyen pour vous aider, passant ou non par une nouvelle hospitalisation.

**N'hésitez pas alors à prendre contact. Nous répondrons de notre mieux à vos interrogations.**

**Liste nominative de l'équipe actuelle\***  
**du D.I.S.P.P.A.A.**

---

**Médecins**

Interne de Psychiatrie / Addictologie

Mme Marine SORGE

M. Daniel LE GUILLERMIC

Mme Bérangère CHALANÇON

Mme Pascale ALLIN

Mme Cécile BOCCHINI

Mme Leslie CHICHÉ

M. Léonard COLIN

M. Jérôme DAURIAC

M. Charlie GAUVIN

M. Éric GORTAIS

Mme Isabelle MALMANCHE

Mme Céline WINCKEL-GERLING

Mme Sandrine QUANTIN-IRIART

Mme DORME Fanny

Mme Ophélie DUPUIS

Mme CORNUAULT Marylise

Mme DELPECH Laura

**Intervenante Associée :**

Mme Maelys LECAT

**Praticiens Psychiatres du Pôle de Psychiatrie***selon les semestres*

Psychologue

Cadre Supérieur de Santé des Pôles de Psychiatrie

Cadre de Santé

Infirmier(e)s spécialisé(e)s en Addictologie

Assistante de Service Social

Secrétaire Médicale

Secrétaire Médicale

Agent des Services Hospitaliers

Agent des Services Hospitaliers

Diététicienne

\* L'ensemble de l'équipe est spécialisée et formée en Addictologie.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR et CONDITIONS DE SÉJOUR d'un séjour de SEVRAGE au D.I.S.P.P.A.A.

---

Vous entrez pour un séjour de sevrage d'alcool et/ou autre(s) produit(s) psychoactif(s), dans un lieu où existent des moments de réflexion et de méditation, mais aussi beaucoup de moments de vie collective.

Le règlement intérieur de l'établissement permet, au travers d'un certain nombre de règles, d'aménager de grands espaces de liberté, tout en favorisant la santé et la sécurité de tous, pour ne pas perdre de vue l'objectif essentiel qui est de se soigner.

La liste de ce qui y est autorisé dans l'établissement pendant votre séjour serait trop longue.

Aussi, seront plutôt énumérées les **INTERDICTIONS** :

- **utilisation ou détention de substances alcooliques**
- **utilisation ou détention de substances psychoactives en général, licites ou illicites (drogues)**
- **utilisation ou détention de médicaments psychotropes, ou de tout autre médicament sans l'accord préalable du médecin**
- **utilisation ou détention de boissons dites « énergisantes »**
- **violences physiques et verbales**
- **relations amoureuses / sexuelles entre curistes**

**L'utilisation, la détention, la consommation de substances alcooliques, de toute drogue licite ou illicite sous quelque forme que ce soit, n'est pas autorisée pendant les 3 semaines que dure votre séjour, y compris pendant les sorties. En effet, le fondement même de la cure consiste à expérimenter la vie avec un cerveau lucide, pendant 3 semaines. Consommer, ou simplement détenir ces substances, pourrait aussi perturber la thérapie des autres patients.**

**La détention ou l'utilisation de médicaments sans l'accord préalable du médecin, n'est pas autorisée.**

**A l'admission, un inventaire de vos effets personnels sera pratiqué. On vous demandera de déposer vos produits d'hygiène, eaux de toilette, parfums, déodorants, qui contiennent souvent de l'alcool. Ce sera aussi le moment de remettre tous vos médicaments, et le cas échéant, les drogues que vous auriez encore avec vous.**

**Par la suite, et à n'importe quel moment de votre séjour, des contrôles alcoolométriques, des contrôles sanguins ou urinaires à la recherche de médicaments ou de drogues, peuvent être pratiqués par l'équipe soignante : les accepter fait partie du contrat thérapeutique. Les refuser expose à l'éviction.**

La violence (verbale ou physique) ne peut être admise : elle court-circuite la parole. Or, le temps de la cure est précisément celui de la parole et de l'écoute réciproque, de la réflexion et de la prise de distance.

D'une manière générale, le **respect** de chacun vous est dû. Inversement, vous devez aussi respecter les autres, curistes et membres du personnel (dans une addiction, il est fréquent qu'on ne se respecte plus, et que l'on respecte peu les autres). Les relations amoureuses et/ou sexuelles entre curistes ne sont pas autorisées. En effet, celles-ci impliquent l'individu de manière très forte. Il reste alors peu d'énergie psychique pour ce qui est essentiel : se soigner.

Un engagement participatif vous est demandé à tous les temps de la thérapie.

Dans une démarche d'inclusion et d'égalité d'accès aux soins, l'équipe s'engage à adapter (dans la mesure du possible) son organisation, ses modalités d'accueil, de communication et d'accompagnement aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

### **L'ORGANISATION DES SORTIES :**

Pour favoriser votre suivi médical, garant de votre sécurité et de votre santé au moment du sevrage, les 5 premiers jours vous êtes tenu de rester dans le pavillon (mais vous avez accès à un jardin).

Puis, la semaine suivante (à partir du 2ème Lundi) vous pouvez sortir dans tout le parc de l'établissement, aux horaires autorisés (le matin à partir de 6h45 ; le soir, retour avant 21h dans le service).

Du fait de votre sortie chaque fin de semaine, aucune permission en ville ne sera autorisée durant votre séjour.

## **LES SORTIES DANS VOTRE FAMILLE OU VOTRE CADRE DE VIE HABITUEL**

Les visites ne sont pas autorisées tout au long de votre séjour.

L'hospitalisation se déroule sur la semaine : admission le Lundi matin et retour au domicile chaque Vendredi après-midi, et retour chaque Lundi matin. En dehors de ces jours de permission, tous les repas devront être pris dans le service.

*Il vous revient d'informer clairement vos proches de l'ensemble de ces modalités.*

## **LES HORAIRES DE REPAS – TEMPS DE SILENCE – FIN DES ACTIVITÉS**

Petit Déjeuner : 7h30 - 8h15

Déjeuner : 12h - 13h

Dîner : 19h - 20h

De 17h à 18h : Bar à eau (Bar à Eau't'chose)

De 18h à 18h30 : temps de silence et d'isolement personnel obligatoire dans votre chambre.

A 22h, fin de toutes les activités, et remise de votre téléphone portable éteint au bureau infirmier, afin qu'à 23h le silence permette à chacun le meilleur repos possible jusqu'au lendemain.

Vous pourrez récupérer votre téléphone à partir de 20h le lendemain. Vous ne l'aurez donc pas pour vous réveiller le matin. Le cas échéant, pensez à vous munir d'un réveil-matin.

**LE COURRIER :** L'arrivée, ainsi que la levée du courrier ont lieu en milieu de matinée. Pensez à vous munir de papier à lettre, stylos, enveloppes et timbres en quantité suffisante pour l'ensemble de votre séjour.

**LA QUESTION DU TABAC :** la Loi interdit que l'on fume dans les hôpitaux, y compris dans leur enceinte. Par tolérance, vous pouvez fumer à l'extérieur du pavillon (cela concerne aussi la vapoteuse), dans les moments où le programme des activités le permet, tout en respectant les mesures de distanciation physique nécessaires. **Ces lois d'hygiène et de sécurité sont très strictes. Leur non-respect nous mettrait dans l'obligation de mettre fin immédiatement à votre séjour.**

Le cas échéant, pensez à vous munir d'une quantité suffisante de tabac pour la durée de votre séjour.

Le CBD (cannabidiol) sous toutes ses formes n'est pas autorisé pendant le séjour.

Si vous souhaitez profiter de votre passage à l'hôpital pour tenter un sevrage du tabac, une aide personnalisée peut vous être apportée. Il serait dommage de donner un beau et nouvel élan à votre vie en vous libérant de l'alcool, pour finalement mourir trop prématurément à cause du tabac !

**LES APPELS TÉLÉPHONIQUES :** sur le poste professionnel, les appels extérieurs ne vous seront pas passés, mais les messages urgents sont bien sûr transmis. Un point phone est à votre disposition pour passer et recevoir vos appels entre 7h00 et 22h00, en dehors des temps de soins, d'activités et de repas. **Vous aurez accès à votre téléphone portable (du Lundi au Jeudi entre 20h et 22h, uniquement en dehors des repas, des temps de soins et d'activités.** Il vous sera demandé de le remettre éteint au bureau infirmier le soir à 22h, jusqu'à 20h le lendemain soir. **Bien sûr, photos et enregistrements dans le service (sono ou vidéo) sont strictement interdits et répréhensibles par la Loi.**

**LOISIRS :** Une bibliothèque est à votre disposition, ainsi que différents jeux de société, une table de ping-pong, une chaîne hi-fi, des instruments de musique, etc... Intentionnellement, il n'y a pas de télévision dans notre centre. En dehors de votre téléphone portable (voir paragraphe « Appels Téléphoniques »), les téléviseurs personnels, les appareils audio et vidéo en tout genre, les liseuses, les matériels de jeux vidéo, les ordinateurs portables, les tablettes électroniques **ne sont pas autorisés.** Vous pouvez apporter une radio si vous le souhaitez.

**LES ANIMAUX DOMESTIQUES** ne sont pas autorisés dans le service.

**VOTRE VEHICULE PERSONNEL :** son usage n'est pas autorisé pendant votre séjour. Nous vous recommandons de venir en train ou de vous faire accompagner. Dans le cas où vous arriveriez avec votre véhicule, les clés seront déposées dans le bureau de l'équipe et vous seront restituées au moment de chaque sortie de WE.

**PRODUITS ALIMENTAIRES :** le respect des mesures d'hygiène et de sécurité en vigueur dans les hôpitaux, ne vous permettra pas d'apporter des produits alimentaires dans le service, ni au moment de votre admission, ni pendant toute la durée de votre séjour.

**ARGENT ET OBJETS DE VALEUR** : nous vous conseillons de ne pas emporter des sommes d'argent importantes ou des objets de valeur. Sinon, nous recommandons que vous les déposiez à l'accueil (Bureau des Entrées) lors de votre arrivée, l'établissement ne pouvant pas être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol. Ils seront déposés dans le coffre de l'administration et un reçu vous sera donné.

**TENUE VESTIMENTAIRE, LINGE, PROPRETÉ DE VOTRE CHAMBRE** : nous vous demandons d'apporter votre linge de toilette et vos affaires de toilette personnels (les draps étant fournis). Nous recommandons une tenue et des chaussures de sport (genre tennis), ainsi que des chaussures d'intérieur. Dans l'intérêt de tous, veillez à ce que votre hygiène et tenue vestimentaire soient toujours correctes. Votre chambre est un espace personnel. Vous ne pouvez pas y inviter d'autre(s) patient(es). Nous vous demandons de ne pas laver de linge dans votre lavabo. Une buanderie avec machine à laver, table et fer à repasser est à votre disposition. La lessive vous sera fournie. Afin de ne pas être trop décalé par rapport à la « vraie vie » et de favoriser votre autonomie, une participation à la tenue de votre chambre et aux tâches collectives vous sera demandée.

**LES MEDICAMENTS** : Si vous avez un traitement en cours, **il vous est demandé d'apporter votre dernière ordonnance**, et les médicaments pour 48h au moins, dans leur emballage d'origine. **Dans tous les cas, vous devez remettre à votre entrée au personnel soignant l'ensemble des médicaments en votre possession.** Tous les médicaments (*ou leurs équivalents*) qui vous sont nécessaires vous seront ensuite fournis pendant votre séjour.

#### **EN CONCLUSION**

L'ensemble de ces obligations vise à permettre l'expression de sa propre liberté, qui s'arrête là où commence celle des autres. Mais aussi de rechercher les meilleures conditions pour l'objectif essentiel : **se soigner**.

**Le respect du règlement intérieur et des conditions de séjour est, en lui-même, un élément important de la thérapie. Pour notre équipe, son non-respect montre que vous n'êtes pas prêt pour commencer le processus de changement sur vous-même, indispensable à votre rétablissement.**

**Le non-respect du règlement intérieur et des conditions de séjour signifie que vous avez rompu le contrat de soins, et donc que l'équipe a la possibilité de mettre fin, avec ou sans délai, à votre séjour.**

\* \* \*